



Pierre Sélection

Bulletin trimestriel d'information 14-02 du 2^{ème} trimestre 2014

Valable du 1^{er} juillet au 30 septembre 2014

LE TRIMESTRE EN BREF

► Acompte sur dividende :

3,90€ par part

► Dernier prix d'exécution de la part :

325€

► Taux d'occupation financier (TOF) :

90,04%

► Nombre d'immeubles :

113

► Loyers facturés :

2,3M€

► **1** entrée, **3** congés

► **4 822** associés

ACQUISITIONS / CESSION

Il n'y a pas eu de cession au cours du trimestre.

5 acquisitions ont eu lieu pour un montant de 10 M€.

L'ACTIF DU TRIMESTRE



► **12, avenue Montaigne - 75008 Paris**
43 m² (en indivision) loués à une enseigne de luxe.

► ACTUALITÉS DE VOTRE SOCIÉTÉ

► AUGMENTATION DU CAPITAL

Depuis la réouverture de son capital le 8 avril 2014, les souscriptions ont représenté 27,6 M€. Le capital au 30 juin 2014 est composé de 586010 parts de 153€ nominal.

Rappel :

- Période de souscription : du 8 avril 2014 au 31 juillet 2014.
- Émission de 109 589 parts de 153€ nominal, soit une augmentation de 16 767 117€ nominal.
- Minimum d'une première souscription : 10 parts.
- Jouissance des parts : le 1^{er} jour du quatrième mois suivant le mois de souscription (soit par exemple le 1^{er} août 2014 pour des parts souscrites en avril 2014).
- **Prix de souscription de la part** : 365€, dont 153€ nominal et 212€ de prime d'émission (dont commission de souscription représentant 39,11€ TTC par part prélevé sur le prix de chaque part souscrite).

► LES INVESTISSEMENTS

Suite à l'acquisition de 3 commerces pour un montant de 9 M€ au premier trimestre, la SCPI a fait l'acquisition de 5 locaux situés à Morangis, Le Mans, Lille, Lyon et Paris, pour un montant de 10 M€.

► PRÉCISION SUR LE TAUX D'OCCUPATION

Suite à des relocations d'ores et déjà réalisées, mais qui prendront effet au 2 juillet 2014, le taux devrait avoisiner 92% le trimestre prochain.

► LE POINT SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Toutes les résolutions ont été approuvées à une large majorité par l'assemblée générale ordinaire du 12 juin.

L'assemblée générale ordinaire a renouvelé 5 membres du conseil de surveillance de votre SCPI, qui se compose comme suit : Claude-Arnold Boccara, Christian Bouthie, Andréa Brignone, François Gugenheim, Emmanuel Jung, Hubert Martinier, Pierre Mourier, Jean-Paul Papin, Yves Pernot, Marie-Madeleine Toinet, Patrick Wasse et Axa France Vie.

► DISPENSE DE PRÉLÈVEMENT OBLIGATOIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2013, un prélèvement à titre d'acompte d'impôt sur le revenu est effectué sur les produits de placement à revenu fixe avant leur versement et sauf demande de dispense.

Deux cas de dispense sont prévus par la loi : un revenu fiscal de référence inférieur à 25 K€ pour les célibataires, veufs ou divorcés et inférieur à 50 K€ pour un couple soumis à l'imposition commune.

Ce prélèvement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu ; vous devez déclarer l'ensemble de vos intérêts au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Cette règle s'applique aux intérêts des produits financiers de vos SCPI qui font l'objet d'un prélèvement à la source, en même temps que les prélèvements sociaux.

Un modèle de dispense standard est disponible sur le site www.reim.bnpparibas.fr, onglet « télécharger la documentation » ou sur appel au 01 55 65 20 01 (choix 3).

Les associés concernés, pour 2015, par les cas de dispense prévus par la loi devront retourner le document avant le 30 novembre 2014 à l'adresse suivante :

BNP Paribas REIM France / Direction clients

167 quai de la bataille de Stalingrad - 92867 Issy les Moulineaux Cedex

► DISTRIBUTION

(pour une part de pleine jouissance)

	Pleine jouissance
Date de paiement : 25 juillet 2014	
Acompte 2^{ème} trimestre 2014 en euros/part	3,90 €/part
Dont revenus de capitaux mobiliers	-
Prélèvements sociaux (15,5%)	-
Prélèvement obligatoire à la source à titre d'acompte sur l'IR* et prélèvement sociaux (39,5%)	-

* Sauf cas de dispense justifié

Prévision de distribution 2014 :
entre **15,30€/part**
et **15,70€/part**

2T	3,90€ /part
1T	3,90€ /part
2014	

ACTIVITÉ LOCATIVE DU TRIMESTRE

► 1 entrée

30 m²

► Total des loyers des entrées :

12 K€

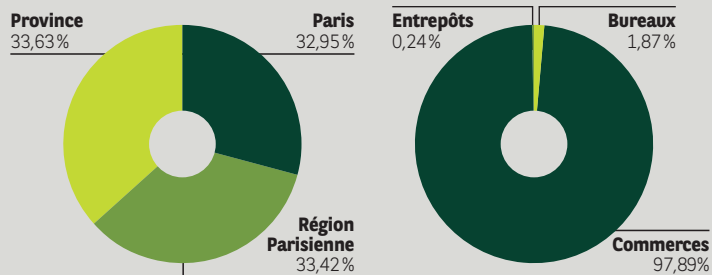
► 3 congés :

250 m²

► Total des loyers des congés :

90 K€

RÉPARTITION DU PATRIMOINE AU 30/06/2014*



* en % des valeurs vénales au 31/12/2013 corrigées des acquisitions et des cessions (y compris les immeubles de la SCPI absorbée Sélection Boutiques).

CHIFFRES CLÉS AU 01/01/2014

▶ Capital statuaire :	78 090 894 €	▶ Valeur de réalisation :	155,62 M€ 327,10 €/part
▶ Nombre de parts :	510 398	▶ Distribution 2013 :	15,60 €/part
▶ Nombre d'associés :	4 194	▶ TOF au 31/12/2013* :	92,1 %
▶ Valeur vénale :	133,97 M€ 281,60 €/part	▶ Surface :	57 245 m²

* Taux d'occupation financier, déterminé selon la méthode ASPIM.

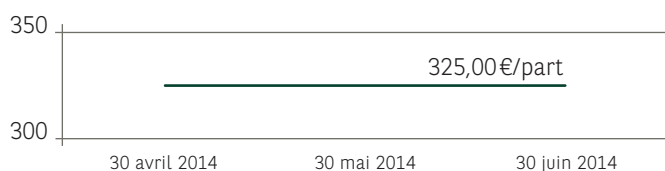
LE MARCHÉ DES PARTS

Transactions réalisées au cours du 2 ^{ème} trimestre 2014	
Nombre de parts échangées	829
Prix d'exécution moyen, net vendeur	325,00 €/part
Dernier prix d'exécution (30/06/2014)	325,00 €/part
Dernier prix acquéreur*	356,85 €/part

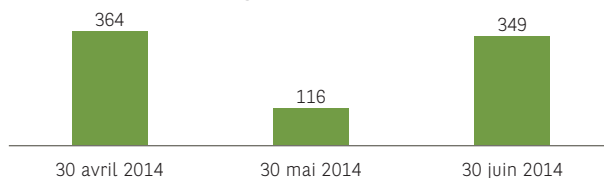
* Dernier prix d'exécution, augmenté du droit d'enregistrement de 5% et de la commission de cession.

Ordres en cours au 30 juin 2014	
Nombre de parts à la vente	1 549
En % du nombre total de parts	0,26%
Dont parts inscrites à la vente depuis plus d'un an (en % du capital)	-

Évolution du prix d'exécution au cours du 2^{ème} trimestre 2014

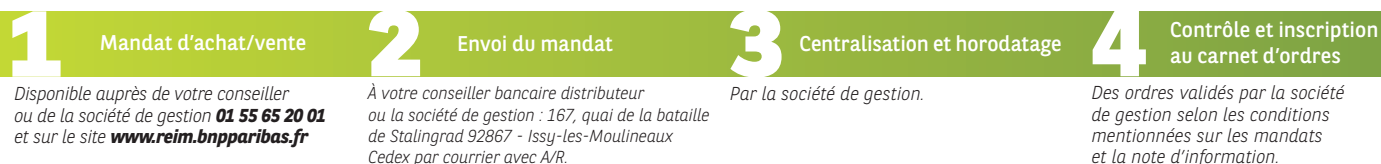


Nombre de parts échangées au cours du 2^{ème} trimestre 2014



FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DES PARTS

Le marché des parts permet d'acquérir ou céder des parts de SCPI sur le marché secondaire. Retrouvez l'intégralité du fonctionnement du marché secondaire sur www.reim.bnpparibas.fr et sur la note d'information (chapitre - modalités de sortie) de votre SCPI.



Déclarations au Trésor Public info des donneurs d'ordre
Paiement des droits et impôts information des acquéreurs et paiement aux vendeurs.

La SCPI	Fixation du prix d'exécution	Règles de jouissance
Pierre Sélection	Fréquence : Dernier jour ouvré de chaque mois à 12h. Prochaines dates : 31/07 - 29/08 - 30/09 - 31/10	Les ordres doivent être reçus et validés au plus tard la veille, avant midi. L'acquéreur a la jouissance des parts achetées au premier jour du mois au cours duquel la transaction a été réalisée.

La SCPI ne garantit pas la revente de ses parts.

Les associés peuvent consulter le site internet de la société de gestion (www.reim.bnpparibas.fr) ou appeler le 01 55 65 20 01 (« Relations Clients » de BNP Paribas REIM France)

Visa de l'AMF à la note d'information de Pierre Sélection : SCPI N°14-05 du 28 mars 2014
BNP Paribas REIM France : visa AMF n° GP-070 00 0031 du 1^{er} juillet 2007
167 quai de la Bataille de Stalingrad 92 867 Issy-les-Moulineaux cedex
Téléphone : 01 55 65 20 01 (Relations Clients) / Fax : 01 46 42 72 54
Site web : www.reim.bnpparibas.fr / Messagerie : reim-bnpparibas@bnpparibas.com



**BNP PARIBAS
REAL ESTATE**

L'immobilier d'un monde qui change

www.reim.bnpparibas.fr